



COWANSVILLE

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, que le rôle de perception de toutes les taxes pour l'année 2018, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 1865, a été complété et déposé à mon bureau au 220, place Municipale, Cowansville (Québec) et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les sommes mentionnées.

QUE les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et que leur envoi a été effectué.

QUE les taxes sont payables en un (1) versement échéant le 16 mars 2018 s'ils sont inférieures à quatre cents dollars (400 \$) ou en quatre (4) versements égaux échéant le 16 mars 2018, le 16 mai 2018, le 16 juillet 2018 et le 16 octobre 2018, si elles sont supérieures à quatre cents dollars (400 \$).

QU'un intérêt de dix pourcent (10 %) l'an sera chargé sur toutes les taxes, compensations et tarifs imposés à compter de leur date respective d'échéance.

Donné à Cowansville, ce 21 février 2018

Josée Tassé, CPA, CGA, OMA  
Trésorière